

## Le journaliste Taha Bouhafs condamné à une amende et à des dommages et intérêts pour avoir injurié une syndicaliste policière

En juin 2020, il avait qualifié Linda Kebbab, déléguée nationale du syndicat de police Unité SGP-FO, d'"arabe de service".



Publié le 28/09/2021 15:14 Mis à jour le 28/09/2021 16:52

Temps de lecture : 2 min.



Le journaliste Taha Bouhafs lors d'un meeting de La France insoumise, le 17 juillet 2021 à Valence (Drôme). (UGO PADOVANI / HANS LUCAS)

Le journaliste Taha Bouhafs a été condamné à 1 500 euros d'amende pour "injure publique à raison de l'origine" à l'encontre de la syndicaliste policière Linda Kebbab, mardi 28 septembre. Il devra lui également verser 2 000 euros de dommages et intérêts pour l'avoir qualifiée d'"arabe de service", a décidé le tribunal correctionnel de Paris. La justice estime qu'il s'était "*volontairement fondé sur son origine (celle de Linda Kebbab), à laquelle il l'a réduite, pour l'assigner à une place peu valorisante, voire dégradante*". Taha Bouhafs va faire appel de la décision, a précisé son avocat Arié Alimi à franceinfo.

Linda Kebbab, déléguée nationale du syndicat de police Unité SGP-FO, avait affirmé en juin 2020 sur franceinfo qu'elle comprenait "*la colère et la souffrance*" de la famille d'Adama Traoré, mort en 2016 après son interpellation par des gendarmes. Elle avait toutefois ajouté que son décès n'avait "*absolument rien à voir*" avec celui de George Floyd aux Etats-Unis, mort étouffé après son interpellation. Sur Twitter, Taha Bouhafs avait commenté les déclarations de la syndicaliste en la qualifiant d'"ADS : Arabe de service". Un tweet supprimé quelques minutes plus tard car "*provoquant*", avait-il dit en juin, à l'audience.

### Taha Bouhafs voulait "désigner une posture politique"

Par la suite, Taha Bouhafs avait précisé que cette expression était une critique du positionnement de la syndicaliste, qu'il accuse de servir d'alibi à une institution dont certaines pratiques ont déjà été jugées discriminatoires, comme les contrôles au faciès, et ont valu à l'Etat d'être condamné. "*Arabe de service*" est une formule qui consiste à désigner une posture politique", avait-il ainsi fait valoir à l'audience. "*Taha Bouhafs a tenté de faire redéfinir par la justice la notion de racisme en politisant l'audience, parfois proche du meeting indigéniste, les magistrats ont su garder le cap*", a réagi auprès de l'AFP Thibault de Montbrial, avocat de Linda Kebbab.

Dans sa décision, consultée par franceinfo, le tribunal a estimé que les explications de Taha Bouhafs ne pouvaient suffire, "*compte tenu de la brièveté des propos poursuivis, qui constituent l'intégralité de son message, et de sa forme, s'agissant d'un commentaire d'un article précis auquel renvoie un lien unique*".

Linda Kebbab a annoncé qu'elle reverserait les dommages et intérêts, qu'elle n'avait pas demandés, "*entièrement à des œuvres sociales pour des familles de policiers*".

[Voir les commentaires](#)

Partager :

[actualités](#) [analyses](#) [vidéos](#)

## Prolongez votre lecture autour de ce sujet

tout l'univers Droit et justice

### Sur le même thème

Le Conseil d'Etat suspend la dissolution du "Comité Action Palestine" et du "Collectif Palestine Vaincra"

Désintox. La curieuse explication d'Emmanuel Maproux sur le maintien des chiffres des féminicides

**:vidéo**

“Don’t Say Gay” : un lycéen s’oppose à la loi en Floride

Crise des Gilets jaunes : l'État condamné à verser 1,2 million d'euros à la ville de Toulouse

Une enquête pénale ouverte à Paris après la diffusion d'une liste de personnalités "islamo-gauchistes" par le site d'extrême droite Fdesouche

### Les sujets associés

Droit et justice

Métiers

Emploi

Éco / Conso

### Vu d'Europe

## Contenus sponsorisés

### COMMENTAIRES :

Connectez-vous à votre compte franceinfo pour participer à la conversation.

[Voir les commentaires](#)

• [Éco / Conso](#) • [Emploi](#) • [Métiers](#) • [Droit et justice](#)

---

## toute l'actu dès 7h30

adresse email

[s'abonner](#)

France Télévisions utilise votre adresse email afin de vous adresser des newsletters.

Pour exercer vos droits, contactez-nous.

[Notre politique de confidentialité](#) [Contactez-nous](#)

[le live](#)

[direct tv](#)

[direct radio](#)

Soyez alerté(e) en temps réel avec l'application franceinfo :

[App store](#)

[Play store](#)

[Politique de confidentialité](#)

[CGU et mentions légales](#)

[Gérer mes traceurs](#)

[Nous contacter](#)

[Qui sommes-nous?](#)

[Charte déontologique](#)

Devenir annonceur

Recrutement